

ESAT Les Seilles

Établissement et Service d'Aide par le Travail

LIVRET D'ACCUEIL



ASAPH
ESAT - SAIS de Saint-Junien

Établissement et Service d'Aide par le Travail
Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale

BIENVENUE

L'ensemble du personnel de l'ESAT met tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions et faciliter ainsi votre intégration, dans l'établissement et dans le milieu social et professionnel environnant. Nous sommes à votre écoute afin de répondre au mieux à vos attentes et besoins.

Nous vous proposons un poste de travail qui vous permet d'évoluer dans une activité professionnelle adaptée à vos capacités et à vos souhaits.

Vous avez la possibilité de participer à la vie de l'ESAT et de proposer des améliorations en vous faisant élire au Conseil de la Vie Sociale.

Nous vous souhaitons de vous épanouir pleinement à l'ESAT en accédant à une vie professionnelle et sociale, la plus proche possible de celle de vos concitoyens.

Président de l'Association
ASAPH : **Mr Michel SELAS**

Directrice de l'E.S.A.T. :
Mme Anne-Laure BOURREAU
Tél. : **05 55 43 83 40**

SOMMAIRE

- P.2** | L'association ASAPH
- P.3** | L'équipe
- P.4** | L'organisation
- P.5** | Les activités professionnelles proposées
- P.7** | Vos droits et vos devoirs
- P.8** | Votre projet d'accompagnement personnalisé
- P.8** | Les conditions de votre admission
- P.9** | Votre participation au Conseil de la Vie Sociale
- P.9** | Les conditions de votre sortie
- P.10** | Localisation



L'ASSOCIATION ASAPH

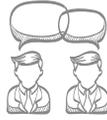
Créée en 1979, l'Association de Soutien et d'Accompagnement aux Personnes Handicapées (ASAPH) est une association loi 1901 qui a pour but de :

- **procurer à des personnes adultes en situation de handicap** ainsi qu'à leurs proches, l'appui moral et matériel nécessaire à leur bien-être
- **défendre** leurs intérêts
- **développer** les structures indispensables à leur épanouissement.



**L'ASAPH GÈRE L'ESAT « LES SEILLES »
ET LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À
L'INSERTION SOCIALE DE SAINT-JUNIEN**





L'ÉQUIPE





L'ORGANISATION

HORAIRES DE TRAVAIL

Du **lundi au vendredi de 9h à 17h**. Après un an d'ancienneté, vous disposez de **cinq semaines de congés payés** (la durée de votre congé varie en fonction de vos droits acquis). Les périodes de congés sont communiquées au mois de novembre de chaque année.

Pauses

Pause déjeuner de **12h15 à 13h00** (pause de 10 min le matin et l'après-midi).

Une salle de détente est mise à votre disposition. Vous y trouverez un espace convivial, un distributeur de boissons et une fontaine à eau.

QUELQUES RÈGLES DE VIE

Respect des horaires

Il vous est demandé de **respecter les horaires de travail**, d'être à l'heure à votre poste de travail le matin (9h) ainsi qu'après les différentes pauses de la journée.

Téléphone portable

Il est **interdit d'utiliser votre téléphone portable à l'ESAT** pendant les heures de travail ainsi que dans tout autre endroit où vous êtes amené à travailler (sauf cas de force majeure et sur autorisation de la Direction ou du moniteur d'atelier). Vous pouvez utiliser votre téléphone portable pendant les temps de pause.

Tabac

Vous devez **respecter la zone fumeur** qui est située **devant l'entrée principale** de l'ESAT (si vous intervenez en entreprise ou en tous lieux extérieurs, vous devez respecter les emplacements fumeurs).

Alcool & drogue

Il est **strictement interdit d'introduire et/ou de consommer de l'alcool et/ou de la drogue**, ou de venir au travail en étant alcoolisé et/ou sous l'emprise de stupéfiants.

REPAS

Les repas vous sont **servis dans la salle de restaurant de l'ESAT de 12h15 à 13h00**.

Pendant les repas vous êtes **encadrés par les moniteurs d'atelier d'astreinte**.

Une **participation de votre part au coût du repas** est prévue à raison d'une fois le Minimum Garanti par repas (*pour information : 3,54€ par repas au 1^{er} janvier 2017*).

ABSENCES EXCEPTIONNELLES

Toute absence doit être **signalée le plus tôt possible à la secrétaire** qui en avise la Direction. La Direction informe ensuite votre moniteur d'atelier référent. Vous ne pouvez quitter l'établissement durant les heures de travail qu'à partir du moment où une demande d'autorisation d'absence est signée par votre moniteur référent et la Direction.

4 DOMAINES D'ACTIVITÉS



LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES PROPOSÉES

DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES INTÉRESSANTES ET DIVERSIFIÉES.

L'ESAT propose des postes, divers et variés,
dans les activités professionnelles suivantes :

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE :

- › conditionnements divers (secteurs alimentaire, cosmétique, cartonnerie...) (mise sous film, mise en boîtes, en caisse, ensachage...)
- › collages à façon à froid et à chaud (carton, pvc...)
- › opérations de contrôles qualité (visuel, avec gabarit...)
- › assemblage (par clipage, collage, vissage, rivetage, agrafage...)
- › découpage (matière plastique souple...)
- › pose d'adhésifs...



HYGIÈNE DES LOCAUX (BUREAUX, IMMEUBLES, COMMERCES...) :

- › balayage
- › aspiration
- › nettoyage des sols & des surfaces vitrées
- › entretien des sanitaires...



MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE EN ENTREPRISE :

- › contrôle qualité-tri
- › réparation de palettes
- › reconditionnement
- › collecte et tri des déchets industriels...



TRAVAUX ESPACES-VERTS :

- › tonte
- › taille
- › débroussaillage
- › plantations
- › entretien de massifs
- › création
- › contrat d'entretien annuel ou intervention ponctuelle...



- La diversité des activités professionnelles proposées nous permet de vous proposer un **poste adapté** à votre situation. Nous **disposons de postes assis** pour les personnes à **mobilité réduite ou fatigables**.
- Les postes de travail sont **attribués en fonction des disponibilités, de vos souhaits et de vos capacités** préalablement évaluées lors de votre période d'essai par les moniteurs d'atelier et par le médecin du travail.
- L'atelier dispose de toilettes, douches et vestiaires. Un casier individuel est mis à votre disposition, il vous appartient de l'équiper d'un cadenas. L'établissement **décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos valeurs et objets personnels**.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de votre projet personnalisé, en tenant compte de vos souhaits et de vos besoins, vous pouvez réaliser des **formations professionnelles sur différentes thématiques** (ex : règles de sécurité, gestes et posture, informatique, notions de lecture, calcul et écriture, ...).

LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN LIÉES AU TRAVAIL

Les activités de soutien font partie intégrante des moyens d'accompagnement mis en place à l'ESAT. Elles sont **assurées par les moniteurs d'atelier ou des partenaires extérieurs**. Elles se justifient dans leur variété par les besoins des personnes accueillies.

Ces soutiens ont pour vocation votre **adaptation au poste de travail, l'acquisition des postures et gestes professionnels, d'enrichir vos connaissances professionnelles, ou de développer vos acquis**, grâce à des supports pédagogiques adaptés (tel que l'informatique par exemple).

Les activités ont lieu généralement le **jeudi après-midi** et s'organisent autour de différents thèmes :

- **savoirs fondamentaux** (lecture, écriture, calcul, etc.)
- **dextérité fine** (supports utilisés : bois, cuir, carton, mosaïque, maquette, ...)
- **initiation** au Code de la route
- **communication** (réalisation du journal interne de l'établissement, mise à jour des « actualités » du site internet de l'ESAT, etc.)
- **apprentissage, perfectionnement** de conduite d'engins (transpalette manuel, gerbeur électrique, chariot élévateur, etc.)
- **espaces-verts** (affûtage des outils, maintenance de 1er niveau du matériel, création de parterres, massifs, connaissance des végétaux, ...).

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Depuis 2014, l'ESAT des Seilles s'est engagé dans le **dispositif de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)** porté par l'association Différent et Compétent. Ainsi, nous œuvrons à **reconnaitre vos compétences professionnelles**. Cette reconnaissance permet de **lever des doutes, de renforcer une situation de réussite** présente et de **se projeter positivement** vers l'avenir.





VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

VOTRE DOSSIER INDIVIDUEL

Dans le cadre de votre accompagnement à l'ESAT, un **dossier individuel portant votre nom est conservé** dans une armoire fermée à clef, dans le bureau du comptable. Il comporte toutes les pièces administratives depuis votre admission. Vous pouvez avoir **accès à votre dossier, sur demande**, auprès de votre moniteur d'atelier référent, du chef de service éducatif ou de la Direction.

DONNÉES MÉDICALES

Les données médicales sont transmises au psychiatre de l'établissement, par vous-même, votre famille, votre médecin traitant et sont **protégées par le secret médical**. Nous **garantissons la confidentialité** de toutes les informations. Celles-ci sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les professionnels.

Nous nous engageons à respecter vos droits et vos libertés en tant qu'individu :

- respect de votre **intégrité morale et de vos libertés fondamentales**
- liberté de **pensée, d'opinion et de croyance**
- respect de votre **intimité et de votre vie privée**
- respect de votre **dignité**.

En contrepartie vous vous engagez à :

- respecter le **règlement de fonctionnement**
- respecter toutes les **personnes avec lesquelles vous travaillez** : collègues, moniteurs d'atelier, professionnels du SAIS, clients, ... (politesse, respect, etc.)
- **ne pas être violent** par les gestes ou par les mots.

RECOURS À UNE PERSONNE QUALIFIÉE

À tout moment, vous pouvez solliciter l'aide d'une personne qualifiée pour faire valoir vos droits. Ces personnes qualifiées sont prévues pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement. La liste des personnes qualifiées se trouve en annexe 2 du règlement de fonctionnement et, est affichée au sein de l'ESAT.

Si vous êtes victime ou témoin de fait(s) de maltraitance, appelez le





VOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le projet d'accompagnement personnalisé est élaboré à partir de vos attentes, de vos besoins et des possibilités de l'ESAT.

Il est réalisé en collaboration entre vous et votre moniteur d'atelier référent. Votre référent est votre moniteur d'atelier chargé du suivi de votre dossier administratif et du respect du bon déroulement de votre projet personnalisé.

Ce dernier a pour but de fixer les objectifs et les moyens d'accompagnement proposés par l'ESAT afin de développer votre autonomie au travail.



LES CONDITIONS DE VOTRE ADMISSION

CONDITIONS

Être orienté en ESAT par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

PROCÉDURE

Envoyer une **demande écrite** à la direction de l'établissement. Votre admission à l'ESAT se réalise dans le cadre d'un **entretien de pré-admission**, associant la Direction, le psychiatre, un moniteur d'atelier, ...

Vous devrez **réaliser une période d'essai** (généralement de 6 mois) renouvelable une fois.

Vous signerez votre **contrat de soutien et d'aide par le travail** durant le **1^{er} mois de la période d'essai**. La période d'essai est rémunérée et vous donne droit aux congés payés.





VOTRE PARTICIPATION AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le **Conseil de la Vie Sociale** permet de vous **associer au fonctionnement** de l'établissement et ainsi favoriser le dialogue.

Il est composé des représentants des familles, de vos représentants, des représentants des professionnels et de la direction. Il est présidé par un représentant des usagers.

Son rôle est de **donner son avis et faire des propositions** sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'ESAT :

- › l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- › les activités
- › les projets de travaux et d'équipement
- › l'affectation des locaux collectifs, ...

Vous pouvez à tout moment **solliciter vos représentants** dont les photos, noms et prénoms, sont visibles sur le tableau d'affichage au sein de l'ESAT (situé en direction des vestiaires).



LES CONDITIONS DE VOTRE SORTIE

› À votre demande :

- Vous avez le droit de démissionner (changement de projet de vie ou de projet professionnel, ...).
- Départ en retraite, ...

› À la demande de la CDAPH :

La CDAPH peut décider, soit sur proposition de l'équipe de l'ESAT, soit de sa propre initiative, un changement d'orientation. Dans ce cas, **l'établissement s'engage à vous accompagner** dans vos **démarches pour réaliser votre sortie dans les meilleures conditions** (recherche de places, relations avec la nouvelle structure, accompagnement sur les lieux, ...).

› À la demande de l'ESAT :

Lorsque la Direction considère que **vos comportements met gravement en danger** votre santé ou votre sécurité, la santé ou la sécurité de vos collègues ou des personnels de l'établissement ou porte gravement atteinte aux biens de cet établissement, la Direction peut prendre une **mesure conservatoire, valable pour une durée maximale d'un mois, qui suspend votre maintien** au sein de l'ESAT.

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est immédiatement saisie par la Direction de cette mesure.

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui a prononcé l'orientation **décide de votre maintien ou non** au sein de l'ESAT.



LOCALISATION

Trois circuits de transport sont organisés dans le centre ville et la périphérie de Saint-Junien.

Les transports collectifs organisés par l'ESAT sont assurés **gratuitement**.

Pendant les transports, vous n'êtes pas accompagné par un professionnel de l'ESAT. Vous devez **respecter les personnes et les biens ainsi que les règles de sécurité** qui s'imposent pendant la circulation des véhicules (ceinture de sécurité, station assise, etc.) et les **indications données par les chauffeurs** de la société qui assure les transports.



E.S.A.T. « Les Seilles »
Chemin des Seilles
87200 Saint-Junien
Tél. : 05 55 43 83 40





**DÉVELOPPER
L'ÉPANOUISSEMENT
DES PERSONNES
DANS LE CADRE DU TRAVAIL**



ESAT - SAIS de Saint-Junien

Etablissement et Service d'Aide par le Travail
Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale

Chemin des Seilles | 87 200 SAINT-JUNIEN
Tél. : 05 55 43 83 40 | E-mail : esat.lesseilles@asaph.fr

Direction : Mme BOURREAU
E-mail : esat.lesseilles.direction@asaph.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :
du lundi au vendredi
9h00 - 12h15 et 13h00 - 17h00